L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 8 JUIN 1877.

50me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 8 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par H. Stern & Co., au No et de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

SUR BOUVAULES.

Vendredi, 8 juin 1877.

ALCARAZ—Chaussonettes, cravettes, etc.

La question des contrats et le droit au travail.

Nous avons constaté avec une vive satisfaction l'unanimité de la presse de la Nouvelle Orléans à approuver l'ordonnance adoptée par le Conseil municipal, ordonnance ayant pour objet la substitution du système des contrats à celui des travaux directement exécutés par la ville.

Sans aucun doute, le système des contrats a donné lieu dans le passé, à quelques abus et à quelques fraudes, mais il est facile d'en éviter le retour en entourant l'adjudication de quelques précautions. L'expérience du système des travaux directs a été, au contraire, tellement démonstrative pour la ville qu'il n'y a pas besoin de nouvelle démonstration pour faire considérer le système comme condamné. Ce n'est pas que le système soit mauvais absolument, mais le vice vient des conditions dans lesquelles il s'applique.

Tant que des employés ou des travailleurs pourront considérer l'emploi ou le travail qui leur est donné par la ville, comme la récompense de services politiques, il sera impossible d'obtenir d'eux la somme de zèle ou de travail qu'obtiendra un entrepreneur particulier des gens qu'il emploiera.

Les raisons qui nous ont fait combattre l'acquisition des Waterworks par la ville et recommander la ferme des quais, nous font également préférer l'adjudication des travaux d'entretien et de nettoyage des rues à l'exécution de ces travaux directement par la ville. Il y aura avantage et économie pour l'administration municipale, et, d'un autre côté, le système de l'adjudication rendra impossible le retour des abus auxquels a donné lieu le patronage dont pouvait disposer le Bureau des améliorations.

Sous le régime radical l'abus du patronage public, qui est une des plaies de nos mœurs politiques, a été poussé jusqu'à ses dernières limites. Le bureau dont nous nous occupons, a dépensé jusqu'à deux millions environ dans une année, et une partie de cette somme a été volée et l'autre a été gaspillée pour entretenir, aux frais de la ville, mille ou douze cents hommes, dont on n'attendait que des services politiques.

Il est temps d'en finir avec ce système ruineux pour l'Etat et la ville, et nuisible à la prospérité générale, car il tend à diminuer le nombre des producteurs et à augmenter celui des gens qui vivent aux dépens du trésor public, sans rendre de services équivalant aux sommes qu'ils reçoivent.

Le nombre des employés de l'Etat et de la ville, doit être réduit à ce qui est strictement nécessaire pour les divers services publics réellement utiles et les sinécures doivent être abolies. Le retour au système de l'adjudication rendra d'autre part, aux travaux d'utilité publique le caractère que la politique leur avait fait perdre, celui de contrats ordinaires entre travailleurs et patrons.

S'il est des journaliers imbus de cette fausse idée que l'Etat ou la ville leur doit du travail, il importe qu'ils se désabusent au plus vite. C'est là une doctrine absurde et tout-à-fait contraire à l'esprit de nos institutions. Dans un pays où la terre peut être obtenue presque pour rien et où les bras manquent à l'agriculture, le travailleur ne fait jamais défaut à qui veut aller le chercher, et les malheureux trouveront toujours leurs concitoyens disposés à les assister momentanément ou à les aider à se procurer de l'ouvrage.

Mais des démonstrations violentes ou des menaces, soit pour imposer une augmentation de salaire, soit pour exiger du travail de la part des autorités publiques, manqueront toujours leur effet et seront condamnées par la communauté, comme contraires à la liberté de l'industrie ou comme attentatoires au libre exercice des fonctions que les citoyens investis de l'autorité, tiennent de la loi et du mandat de leurs concitoyens. Nous espérons que la manifestation qui a eu lieu mercredi à l'Hôtel de Ville sera la dernière de ce genre.

CONCERT AU BÉNÉFICE DE M. AUG. DAVIS.—Depuis 18 ans que M. Auguste Davis s'est fait connaître et apprécier, dans notre monde musical, comme compositeur, comme pianiste et comme chanteur, il a toujours prodigué le concours de sa voix et de son talent à toutes les causes dignes d'intérêt, concerts de charité, soirées ou représentations à bénéfice, et dernièrement encore, si souffrant qu'il fût, il participait comme chef d'orchestre aux dernières représentations à bénéfices données par l'association dramatique créoloise et par le Club Dramatique Louisianais. Aujourd'hui, il a perdu la voix et ne peut plus ni chanter, ni professer. Les médecins exigent qu'il aille passer deux mois aux eaux de la Virginie, mais dans le dur et ingrat métier qu'il exerce on ne peut guère faire d'économies, et ses amis sachant son embarras, ont entrepris d'organiser un concert à son bénéfice. Ils comptent sur l'appui bienveillant du public pour rendre cette soirée fructueuse: M. Davis est louisianais, il est artiste, il a du talent et nous espérons que les sympathies ne lui feront pas défaut. Nous ferons prochainement connaître le programme du concert qui doit avoir lieu vendredi prochain 15 juin à la salle Grunewald.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Le professeur Cooke a opéré une véritable révolution à la Nouvelle Orléans. Les adeptes du spiritualisme ont trouvé en lui un adversaire extrêmement dangereux, car ce qu'ils font il l'exécute lui-même en prétestant qu'il n'a rien à démêler avec les invisibles et en déclarant que les prodiges qu'il opère, ne tiennent en rien au sortilège. M. Cooke est allé à Mobile, mais il en reviendra et il donnera demain, samedi, deux représentations à l'Académie, une en matinée et l'autre dans la soirée. Un comité de dames se tiendra sur la scène pour surveiller les opérations du magicien et tâcher de surprendre ses secrets. La tâche ne sera pas facile. Mais comme le professeur n'a pas fait de pacte avec le diable et qu'il s'entend pas le moins du monde à être considéré comme sorcier, il expliquera tout au public et l'éclairera sur des phénomènes qui pendant longtemps ont dérouté la science.

PENSION STOCKTON A LA BAIE ST. LOUIS.—Mme Stockton qui tient une des meilleures pensions de la Baie St. Louis vient d'agrandir, de restaurer et d'améliorer son établissement. Elle est maintenant en mesure de recevoir un grand nombre de pensionnaires. On trouve chez elle une excellente table, des chambres bien aérées, bien meublées et offrant tout le confort désirable. Les excursionnistes du dimanche peuvent déjeuner et dîner à sa pension au prix réduit d'un dollar et demi pour la journée. Voir l'annonce.

JOS. B. HUBBARD.—Si l'on veut de bonnes et bons meubles, bien fabriqués, et à bon marché, il faut s'adresser à Jos. B. Hubbard, au coin des rues Hospitale et Fusilier.

—A BORD TOUTE PEINE, le 11 mai, à Aldershot, la reine Victoria, après avoir exprimé sa satisfaction sur la belle apparence des troupes, a prononcé les paroles suivantes:

"J'espère ne pas avoir à me servir de votre courage dans les conditions difficiles que l'Angleterre traverse en ce moment; mais si, contrairement à mon attente, la valeur des troupes anglaises devait être compromise, j'ai la plus grande confiance dans le patriotisme de l'armée et dans le dévouement intelligent et dévoué des officiers."

Louisiana.

Le Donaldsonville Chief raconte un terrible drame:

Le Vendredi 25 mai, une fatale querelle a eu lieu dans un magasin à Hope Villa, paroisse d'Est Baton-Rouge, entre Emanuel H. Fields et son gendre M. Phillips, tous deux résidants de la paroisse Ascension, et entre lesquels existait un différend datant de quelque temps. Phillips a dirigé sur Fields le canon de son fusil, mais au moment où il tirait, celui-ci a détourné le canon, et le charge a atteint un jeune homme qui dînait près de là, Fred. Switzer, et lui a infligé des blessures probablement mortelles. Fields, tirant un revolver, a fait son premier feu sur Phillips qui a été atteint de deux balles et est mort le lendemain. Fields s'est constitué prisonnier.

La dernière séance de la Chambre.

Le Message.—La Prorogation.

Versailles, 18 mai.

Une demi-heure de séance, mais bien remplie. Un grand événement politique s'est accompli, non sans tumulte et sans émotion. Le Maréchal a répondu énergiquement au défi de M. Gambetta et il a prorogé la Chambre, pour achever l'œuvre de réaction qu'il a commencée.

Jusqu'à deux heures trente-cinq minutes, heure à laquelle la séance s'est ouverte, une grande démonstration allait dans l'hémicycle. Beaucoup de députés sont déjà à leurs bancs; mais la plupart circulent dans les couloirs, hâtés et affairés, cherchant un moyen de parer au coup qui les menace, incertains de l'avenir, impatients du découragement que la prorogation retarde.

Le banc ministériel est vide. On pense devant avec une sorte de respect, de terreur. Tout à coup, des deux portes qui donnent accès dans la Chambre, se précipitent comme un flot et tous à la fois les trois cents députés qui erraient dans les couloirs. M. Grévy est le huissi entrant avec la cohue. Derrière elle, fermant la marche, d'un pas tranquille, paraissent deux des nouveaux ministres, MM. de Fourton et Brunet, qui vont s'asseoir à leur banc.

Quelques amis s'approchent d'eux et leur tendent la main. M. de Fourton tient un papier plié en deux. C'est le Message. La séance est ouverte. Lecture du procès-verbal, rectifications, tout cela passe au milieu du bruit sans commander l'attention. M. de Fourton de ne pas demande la parole. M. Grévy fait dégager la tribune où s'empressent quelques députés avides de parler, et le ministre de l'Intérieur paraît.

Aussitôt et avant qu'il ait ouvert la bouche, un vaste murmure s'élève et monte jusqu'à nous. Malgré les "chut" réitérés des chefs de groupe, deux cents braillards de la gauche poussent des cris féroces, des ah! ah! et des hou! hou! comme aux plus cependant de Belleville; la droite réponde par des applaudissements; la gauche s'excite et lance des interruptions au ministre et à ceux qui le défendent.

La sonnette retentit, mais le tumulte l'étouffe.

—C'est indécent! s'écrie M. de Casagnac. C'est une majorité de fascinax!

M. Grévy rappelle M. Paul de Cassagnac à l'ordre. Le ministre de l'Intérieur déplie le message, il va le lire. De nouvelles rumeurs retentissent: "Au pilori!" hurle M. Duportal. Le désordre augmente. La droite se lève et interpelle la gauche. Celle-ci se dresse et montre le poing à la droite. M. Raspail s'agite, M. Germain Casse grince des dents M. Daylmont blême. M. de Douville-Maillefeu, pâmé sur son banc, les yeux hors de la tête, pousse des cris et montre la droite avec menace.

Cependant M. Grévy finit par obtenir un peu de silence. MM. Gambetta, Brisson à gauche, et quelques-uns des sages de la droite, l'aident dans sa tâche difficile. On ne voit pendant quelques minutes que des mains qui s'impposent et font signe de se tenir sagement et légalement. Enfin l'accalmie se fait.

M. de Fourton, qui, pendant toute cette bobine scandaleuse, n'est tenu dans une réserve et un calme absolu, s'empare qu'on l'écoute, ajuste son binocle, et d'une voix claire, ferme et vibrante, il débute ainsi: "J'ai mission de vous lire, par M. le président de la République, de donner connaissance à la Chambre du message et du décret suivants."

Encore un peu de houle, puis tout s'apaise, et le ministre commence la lecture du Message.

On en connaît les termes; nous n'y reviendrons pas. Ce qu'il faut rencontrer, ce sont les impressions que le document officiel a produites. Le lecteur a eu lieu au milieu d'une agitation nerveuse, qui ne s'est pas calmée un seul instant. A chaque mot, à chaque fin de phrase, une rumeur partait des bancs de la gauche, des cris ironiques, des rires jaunes, des clameurs de désespoir. On entendit trois cents damnés recevant sur l'échine des coups de lanière. M. Gambetta, très pâle, a demandé le silence au milieu de la lecture, et l'a réclamé avant que M. de Fourton n'ait lu le décret de prorogation.

Mais il ne l'a pas obtenu. Le ministre a tenu bon de a lu les deux manifestes tout d'une pièce. C'est à peine si, au milieu de la suraexcitation des gauches, il a pu, en donnant toute sa voix, faire entendre clairement le texte du décret.

Il y parvient cependant et remet les deux pièces à M. Grévy, qui en prend acte et les envoie aux Archives, puis il retourne à son banc, d'un pas tranquille et sans sonner des grosdesonnerie furieux qu'il ramasse sur son passage.

M. Gambetta s'est levé et s'est présenté à la tribune. Il a déjà gravi les trois marches que l'escalier, quand M. Grévy l'arrête. Ce geste renouvelle les fureurs de la gauche: "Parlez! Parlez!" crie t-on à M. Gambetta. "Non! non! c'est illégal!" riposte la droite, qui cet demand ne sonne, me an seul homme dans l'hémicycle, et qui défend la tribune. M. Gambetta recule, mais de nouveaux cris de la gauche le poussent un avant. Le tumulte devient indescriptible. Ce ne sont que hurlements et que poings levés au ciel. M. Gambetta, de la dernière marche de la tribune, prononce quelques paroles. M. de Casagnac, debout, lui crie: "Assez de dictateurs! Vous n'avez plus droit qu'aux gendarmes! ...." M. Gambetta, pâle, crispé, les poings levés et le bras du côté droit, descend les trois marches et se dirige vers son banc, en se faisant jour au milieu de la droite. M. Raspail s'agite, M. Germain Casse grince des dents M. Daylmont blême. M. de Douville-Maillefeu, pâmé sur son banc, les yeux hors de la tête, pousse des cris et montre la droite avec menace.

Cependant M. Grévy finit par obtenir un peu de silence. MM. Gambetta, Brisson à gauche, et quelques-uns des sages de la droite, l'aident dans sa tâche difficile. On ne voit pendant quelques minutes que des mains qui s'im